

synthèse DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

Communication d'une décision du Maire prise par pouvoir de délégation

- Monsieur le Maire annonce la décision de souscrire un emprunt de 1 million d'Euros et de la mise en place d'une ligne de trésorerie de 490K€.
Trois banques ont été mises en concurrence. La Caisse d'Epargne a été choisie. Elle a eu une réponse positive sur la ligne de crédit alors que les deux autres banques ne proposaient rien à ce point.

55-2014 – modification du tableau des effectifs

Le, CM approuve le recrutement du nouveau secrétaire général de la mairie et la nécessité de créer au tableau des effectifs un emploi d'ingénieur principal (emploi de catégorie A de la filière technique) à temps complet.

Lors d'un prochain conseil municipal et après consultation du CTP départemental, l'emploi d'attaché sera supprimé (emploi de catégorie A de la filière administrative).

56-2014 – Modification du régime indemnitaire du personnel communal

Par délibération du 26 mars 2003, complété le 25 mars 2004, le conseil municipal a adopté les règles et les montants relatifs à l'attribution au personnel communal du « régime indemnitaire », qui complète leur rémunération indiciaire, en fonction de leurs grades et de leurs fonctions.

Dans la continuité de la délibération précédente, il convient de compléter cette délibération en mentionnant expressément l'emploi d'ingénieur principal, afin de pouvoir verser à cet agent un régime indemnitaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de compléter les dispositions relatives au régime indemnitaire comme indiqué ci-dessous.

Prime de service et de rendement (PSR). Bénéficiaires potentiels et montant de référence annuel :
Bénéficiaires potentiels : ingénieur principal

Montant de référence annuel maximum fixé par le décret 2009-1558 à savoir 5634 EURO, étant précisé que le montant dont bénéficiera l'agent concerné sera fixé par arrêté du maire, dans les conditions prévues par les délibérations du conseil municipal des 26 mars 2003 et du 25 mars 2004, qui restent inchangées par ailleurs.

57 -2014 - Subvention complémentaire au comité de jumelage

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE d'accorder une subvention complémentaire de 250€ au comité de jumelage.

Cette subvention sera une participation pour moitié du cadeau fait à la commune de Lanhouarneau lors du voyage des Barrolins en Bretagne pour les 20 ans du jumelage.

Divers et communications

- Magali Bossy a fait visiter les **nouveaux appartements** du centre à la société Jacob Immobilier ainsi que le local commercial. Cette visite avait pour but l'évaluation des prix de vente de deux appartements dans l'éventualité de vente. Le T2 a été évalué aux environs de 90000€, le T3 environ 150000€. Le marché de la vente étant peu favorable, il est prévu une réunion de travail pour prendre la décision de vente ou de location. Les autres appartements seront loués.
- **L'inauguration des appartements** aura lieu le 20 septembre à 9h. Elle précédera l'inauguration prévue par les nouveaux propriétaires de la Guinguette à 12h.

- **Rentrée scolaire** : Valérie Bergame annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée. Après quelques réglages minimes, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) se sont très vite mis en place. Il y a 64 enfants en maternelle et 162 en élémentaire.
- Centenaire de la guerre 14-18 : Une grosse organisation se met en place. Magali Bossy transmettra aux élus le compte-rendu de la dernière séance, pour information.

La séance est levée à 19h45

ENGRAND Christophe

BERGAME Valérie

ROSSI Walter

BOSSY Magali

BAUD Alain

GRANIER Catherine

CECON Jacky

MARTIN-DHERMONT Michèle

REMY Noël

ROJON Elodie

JEAMBAR Patrick

BEATINI Ingrid

BLANCHOD Jean-Pierre

MERAS Sandrine

MARTIN Bernard

DRILLAT Jacqueline

LAVERRIERE Frédéric

BONNET Pierre

NICOLAS Marion

